

**Comité d'experts spécialisé « Analyse Socio-Economique »  
CES ASE 2022-2025**

**Procès-verbal de la réunion du 4 juillet 2024**

*Considérant le décret n° 2012-745 du 9 mai 2012 relatif à la déclaration publique d'intérêts et à la transparence en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, ce procès-verbal retranscrit de manière synthétique les débats d'un collectif d'experts qui conduisent à l'adoption de conclusions. Ces conclusions fondent un avis de l'Anses sur une question de santé publique et de sécurité sanitaire, préalablement à une décision administrative.  
Les avis de l'Anses sont publiés sur son site internet ([www.anses.fr](http://www.anses.fr)).*

**Étaient présents le 4 juillet 2024**

- Membres du comité d'experts spécialisé :

Madame Bénédicte Apouey, Monsieur Luc Baumstark, Madame Aurélie Binot, Madame Céline Bonnet, Monsieur Thierry Brunelle, Madame France Caillavet, Monsieur Alain Carpentier, Madame Cécile Detang-Dessendre, Monsieur Julien Gauthey, Monsieur Marc Leandri, Monsieur Youenn Loheac, Madame Laura Maxim (Présidente), Madame Elodie Rouvière, Madame Maïder Saint-Jean, Monsieur Denis Salles, Monsieur Jean-Christophe Vergnaud.

- Coordination scientifique de l'Anses

**Étaient absents**

- Membres du comité d'experts spécialisé

Monsieur Thomas Coutrot, Monsieur Serge Garcia, Madame Christine Le Clainche, Monsieur Eric Plottu, Monsieur Louis-Georges Soler (Vice-Président), Madame Léa Tardieu.

**Présidence**

Madame Laura Maxim assure la présidence de la séance pour la journée.

**1. ORDRE DU JOUR**

L'expertise ayant fait l'objet d'une finalisation et d'une adoption des conclusions est la suivante :  
« 2022- SA-0146 : avis relatif aux épidémies dues à un arbovirus transmis par le moustique *Aedes albopictus* en France hexagonale : probabilité d'apparition, ampleur de la transmission et impacts sanitaires, économiques et sociaux ».

## 2. GESTION DES RISQUES DE CONFLIT D'INTERETS

Le résultat de l'analyse des liens d'intérêts déclarés dans les DPI<sup>1</sup> et de l'ensemble des points à l'ordre du jour n'a pas mis en évidence de risque de conflit d'intérêts.

En complément de cette analyse, la coordination scientifique du CES demande aux membres du CES s'ils ont des liens voire des conflits d'intérêts qui n'auraient pas été déclarés ou détectés. Il n'y en a pas. Les experts n'ont rien à ajouter concernant les points à l'ordre du jour de cette réunion.

## 3. SYNTHÈSE DES DÉBATS, DÉTAIL ET EXPLICATION DES VOTES, Y COMPRIS LES POSITIONS DIVERGENTES

Le quorum est atteint avec 16 experts sur 22 présents et ne présentant pas de risque de conflit d'intérêts.

**Contexte :** L'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses) a été saisie le 3 août 2022 par la Direction générale de la santé (DGS) pour une demande d'avis sur l'évaluation de la probabilité d'apparition d'épidémies dues à des arbovirus transmis par les moustiques en métropole et leurs impacts sur la santé et l'économie. Les questions de la saisine étaient les suivantes :

1. « évaluer la probabilité d'apparition d'épidémies d'arboviroses transmises par les moustiques (*Aedes albopictus* ou *Culex*) en métropole ;
2. estimer l'ampleur d'une éventuelle épidémie ;
3. évaluer les impacts socio-économiques de ces épidémies (dont les impacts sur la santé humaine, le système de santé et les activités économiques – tourisme, arrêts de travail, etc.– et sociales notamment) ».

**Organisation de l'expertise :** Le groupe de travail (GT) « Arboviroses et impacts », créé après appel à candidature public, a été rattaché aux comités d'experts spécialisés (CES) « ASE – Analyse socio-économique » et « SABA – Santé et bien-être des animaux ». Le CES SABA a été associé aux travaux du GT afin de valider spécifiquement la réponse à la question 1 (chapitres 2 et 3 du rapport d'expertise) dans son champ de compétences. Le CES ASE avait en charge le suivi et la validation de l'ensemble de l'expertise. Le GT s'est réuni à 24 reprises entre le 6 janvier 2023 et le 10 juin 2024. Les travaux ont été régulièrement présentés au CES SABA : les 13 décembre 2022, 6 juin 2023, 12 septembre 2023, 20 février 2024, 19 mars 2024, 23 avril 2024, 28 mai 2024, 2 juillet 2024. Les travaux du GT ont été régulièrement présentés au CES ASE : les 15 septembre 2022, 7 mars 2023, 22 juin 2023, 5 octobre, 11 janvier 2024, 19 mars 2024, 23 avril 2024, 30 mai 2024, 4 juillet 2024.

*Synthèse des réunions du CES ASE finalisant les travaux :*

- *Il est observé une augmentation importante d'une part des cas importés d'arbovirose, ayant parfois des conséquences graves, et d'autre part des foyers de transmission autochtone de ces virus. Cela représente une pression forte pour les services chargés de la surveillance et du contrôle des arboviroses ;*
- *L'ampleur d'un épisode d'arbovirose peut être variable, allant d'une situation n'impliquant pas de transmission autochtone, en présence de cas importés, avec ou sans implantation de moustique tigre, à une épidémie majeure associée à une transmission autochtone importante dans une zone colonisée par le moustique tigre ;*

---

<sup>1</sup> DPI : Déclaration Publique d'Intérêts

- *En fonction de son ampleur, une arbovirose pourrait favoriser des impacts à de multiples échelles : au plan sanitaire, sur le système de soins, pour les acteurs institutionnels et les pouvoirs publics, sur les activités économiques, l'éducation, la recherche... ;*
- *Concernant les activités de prévention et de contrôle des arboviroses, à court terme, la situation actuelle sur le territoire hexagonal et les moyens contraints exposent à un risque de saturation des moyens de prévention et de contrôle en cas d'afflux de cas importés ou de transmission autochtone, quel que soit le niveau de cette dernière.*

Une version finalisée du rapport intégrant les modifications discutées a été communiquée aux membres du CES dans le cadre de la réunion du 4 juillet 2024 pour validation. Lors de cette réunion, la présidence du CES ASE propose une étape formelle de validation avec délibération et vote. Elle rappelle que chaque expert donne son avis et peut exprimer une position divergente. Cette validation fait suite à celle du CES SABA le 2 juillet concernant spécifiquement les chapitres 2 et 3 de la présente expertise.

La validation de l'expertise par le CES ASE a été approuvée par 16 voix. Les experts adoptent à l'unanimité des présents les conclusions de l'expertise relative à une demande d'avis relatif aux épidémies dues à un arbovirus transmis par le moustique *Aedes albopictus* en France hexagonale : probabilité d'apparition, ampleur de la transmission et impacts sanitaires, économiques et sociaux (saisine 2022-SA-0146).

Madame Laura MAXIM  
Présidente du CES ASE 2022-2025